

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2024

COMMUNE DE LE MONTSAUGEONNAIS

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre avril à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Mairie de Prauthoy, 3 Rue de la Gare, sous la présidence de **OLIVIER OLIVEIRA-CRUZ**, maire.

Présents : **BON Thierry, CADET Camille, CHAPELLIÈRE Stéphane, DE MESQUITA Auguste, DUBOIS Frédéric, GUILLAUME Laurent, KENSIEE Evelyne, MAUCOLIN Marie-Joséphine, MEGA Vincent, NAIGEON Sylvie, OLIVEIRA CRUZ Olivier, SIMON Marie-Claire, VARNEY Patrick.**

Absents : **CAVIN Philippe, CURIE Freddy, GUARIN PRUD'HOMME Fanny.**

Représentés : **BERTHENET Sylvie à KENSIEE Evelyne, RONOT Franck à CADET Camille, WITTEWER Christiane à BON Thierry.**

Madame MAUCOLIN Marie-Joséphine a été nommée secrétaire de séance.

Délibérations 2024-04-01-02-03-04-05-06-07-08-09-10 – VOTE DES COMPTES FINANCIERS UNIQUES 2023

Les comptes financiers uniques qui regroupent les comptes administratifs 2023 (dépenses et recettes effectivement réalisées en 2023) et les comptes de gestion ont été présentés par Stéphane Chapellière, 1^{er} adjoint. Le Maire n'a pas participé au vote.

Budget Bâtiment Cérès : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 2 303.67 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 8 375.07 € soit un résultat de clôture de 6 071.40 € à reporter au budget 2024.

Budget Pôle Multiservices : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 24 026.24 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 73 617.04 € soit un résultat de clôture de 49 590.80 € à reporter au budget 2024.

Budget Cabinet Médical : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 147 439.65 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 29 859.67 € soit un résultat de clôture de - 117 579.98 € à reporter au budget 2024.

Budget Café restaurant Prauthoy : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 6 440.56 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 6 462.83 € soit un résultat de clôture de 22.27 € à reporter au budget 2024. Une subvention du budget principal vient abonder ce budget. Le bâtiment est désormais en vente au prix de 90 000 €uros.

Budget Local Commercial : Il est constaté un excédent de fonctionnement cumulé de 9 383.83 € à reporter au budget 2024.

Budget Lotissement Impasse sur l'Étang : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 5 298.96 € et un déficit de fonctionnement cumulé de 11 147.20 € soit un résultat de clôture de - 16 446.16 € à reporter au budget 2024. Il reste 2 terrains à vendre au prix de 19.17 € HT le m2 (+ Tva sur marge).

Budget Lotissement La Rochette : Il est constaté une section d'investissement et une section de fonctionnement à 0. Le budget est clos au 31/12/2023.

Budget Pôle commercial : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 19 671.03 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 14 501.98 € soit un résultat de clôture de - 5 169.05 € à reporter au budget 2024.

Budget Eau Assainissement : Il est constaté un déficit d'investissement cumulé de 19 671.03 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 14 501.98 € soit un résultat de clôture de 223 226.98 € à reporter au budget 2024.

Budget Principal : Il est constaté un excédent d'investissement cumulé de 29 020.40 € et un excédent de fonctionnement cumulé de 1 628 268.95 € soit un résultat de clôture de 1 657 289.03 € à reporter au budget 2024.

15 pour

Délibérations 2024-04-11-12-13-14-15-16-17-18 – AFFECTATION DES RÉSULTATS

L'affectation des résultats sur les budgets 2024 ont été validées.

16 pour

Délibération 2024-04-19 – FONGIBILITÉ DES CRÉDITS

Le maire explique que dans le cadre de la nouvelle nomenclature M57 et conformément à l'article L5217-10-6 du CGCT, une faculté pour l'organe délibérant de déléguer à l'exécutif la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre est autorisée (dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion du chapitre concernant

Au-delà du plafond de 7.5%, une décision modificative sera votée par l'assemblée délibérante. Les certificats de fongibilité assimilés à des virements de crédits entre chapitres seront transmis au contrôle de légalité ainsi qu'au comptable public et feront l'objet d'un suivi dans le bon respect de la limite maximum autorisée par l'assemblée délibérante.

Le conseil décide, à l'unanimité, d'accorder à l'exécutif un plafond de 7.5 %.

16 pour

Délibération 2024-04-20 – VOTE DES TAUX D'IMPOSITION

Après présentation de l'état 1259 pour 2024, **le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas modifier les taux pour l'année 2024.**

Les taux votés pour 2024 sont :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.39 %

Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 10.63 %

Cotisation foncière des entreprises : 6.23 % (pour information)

Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale : 8.31 %

16 pour

Délibérations 2024-04-21-22-23-24-25-26-27-28-29 – VOTE DES BUDGETS 2024

Les 9 budgets sont présentés par Olivier OLIVEIRA-CRUZ, Maire. Ils ont été votés à l'unanimité (sauf le budget principal avec une abstention).

Budget Bâtiment Cérés :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 2 303.67 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 12 971.40 €

Budget Pôle Multiservices :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 57 431.24 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 80 300.80 €

Budget Cabinet Médical :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 529 810.65 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 50 483.00 €

Budget Café restaurant Prauthoy :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 13 168.56 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 14 548.00 €

Budget Local Commercial :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 0.00 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 14 766.83 €

Budget Lotissement Impasse sur l'Étang :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 53 175.09 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 64 535.46 €

Budget Pôle commercial :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 76 644.14 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 69 240.00 €

Budget Eau Assainissement :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 987 287.67 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 134 150.00 €

Budget Principal :

Investissement : dépenses et recettes équilibrées à 1 994 760.13 €

Fonctionnement : dépenses et recettes équilibrées à 2 489 060.95 €

1 abstention

Les principaux travaux d'investissement inscrits cette année, tous budgets confondus, sont l'achat et la réhabilitation de la Tour des Villains et l'aménagement d'une aire de stationnement pour camping-car à Montsaugeon, des fonds de concours de voirie et ouvrages d'arts, la réhabilitation de la mairie de Vaux, la maîtrise d'œuvre pour la réfection de l'église de Prauthoy, la mise en place d'une signalétique sur la commune, la mise aux normes des bornes incendies, des études énergétiques des logements communaux et une étude pour la résidence séniors.

Délibération 2024-04-30 – PECHE A L'ÉTANG DE MON TSAUGEON

Suite à la réouverture de la pêche au grand étang de Montsaugeon à compter du 6 avril 2024, le conseil municipal vote, à l'unanimité, les tarifs correspondants :

1 ligne posée : 25 €/an

2 lignes posées : 40 €/an

2 lignes posées et 1 lancer cuillère : 50 €/an

1 ligne posée – enfant de moins de 14 ans : 15 €/an

Tarif Journée : 5 € pour 1 ligne posée

Le maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

Les cartes sont en vente à la Tour des Villains à Montsaugeon et au restaurant Aux Badineurs à Vaux sous Aubigny.

16 pour

Délibération 2024-04-31 – SUBVENTION OPERATION PANIERS SOLIDAIRES REGIE RURALE

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser une subvention de 450 € à la Régie Rurale dans le cadre de cette opération.

Les familles identifiées habitant le territoire de la CCAVM pourront bénéficier de cette opération. Il est à préciser qu'une participation de la famille est obligatoire.

16 pour

Délibération 2024-04-32 – CABINET DENTAIRE : Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le maire explique aux membres du conseil municipal que les honoraires ont été fixés à un taux de 7 % sur une base estimative de travaux. Un avenant n°1 et un avenant n°2 ont déjà été signés. Compte tenu du nouveau montant des travaux, soit € HT, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°3 :

| Modification en cours d'exécution n°3 HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE | |
|--|---------------------|
| Montant du marché après avenant n° 2 : | 23 890.15 € HT |
| Montant de l'avenant n° 3 : | + 34.01 € HT |
| Montant réactualisé : 7 % de 341 773.73 € | 23 924.16 € HT |

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

16 pour

Délibération 2024-04-33 – CABINET D'OPHTALMOLOGIE : Avenant n° 3 au contrat de maîtrise d'œuvre

Le maire explique aux membres du conseil municipal que les honoraires ont été fixés à un taux de 8.70 % sur une base estimative de travaux. Un avenant n°1 et un avenant n°2 ont déjà été signés. Compte tenu du nouveau montant des travaux, soit € HT, le conseil municipal accepte, à l'unanimité, l'avenant n°3 :

| Modification en cours d'exécution n°3 HONORAIRES DE MAITRISE D'OEUVRE | |
|--|----------------------|
| Montant du marché après avenant n° 2 : | 31 644.92 € HT |
| Montant de l'avenant n° 3 : | + 383.60 € HT |
| Montant réactualisé : 8.7 % de 368 143.87 € | 32 028.52 € HT |

Le Maire est autorisé à signer toutes les pièces nécessaires à ce dossier.

16 pour

Délibération 2024-04-34 – VENTE DE BOIS

Le Maire rappelle que deux lots de bois avait été mis en vente avec offre sous pli cacheté. Une offre a été reçue. Aucune offre n'a été proposée pour la grume.

Mme [REDACTED] a proposé la somme de 102 Euros pour le lot de 14 stères. Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de lui vendre le lot de bois pour ce montant. Le maire est autorisé à émettre le titre de recettes.

16 pour

Délibération 2024-04-35 – ELABORATION DU PLAN D'URBANISME INTERCOMMUNAL : Mise en débat du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD)

Suite aux différentes réunions organisées par la Communauté de Communes, et des documents transmis aux élus, le PADD est mis en débat au sein du conseil municipal.

16 pour

Délibération 2024-04-36 – MOTION CONTRE LE TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU ASSAINISSEMENT AUX COMMUNAUTÉS DE COMMUNES EN 2026

Il est à craindre que le transfert de la compétence « eau » aux communautés de communes au 1^{er} janvier 2026 n'aboutisse pas à de réelles économies d'échelle, mais bien au contraire à une accentuation des frais de fonctionnement des services concernés, pour une qualité que ne sera sans aucun doute pas meilleure, mais surtout à une augmentation conséquente du prix de l'eau pour les usagers.

Il ne semble pas judicieux de vouloir imposer ce transfert concernant l'eau aux communautés de communes, mais plutôt de faire confiance aux élus locaux afin qu'ils s'organisent de la façon qui leur semble la plus adaptée pour leur territoire.

En ce sens, le conseil municipal, ne souhaite pas, à l'unanimité, que cette compétence soit transférée automatiquement à la CCAVM, au 1^{er} janvier 2026.

16 pour

Délibération 2024-04-37 – AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE : Dossier Mme [REDACTED] à Prauthoy

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, le maire à prendre l'attache de Maître LE BIGOT, avocat à Chaumont, pour assurer la défense de la commune dans le cadre du dossier opposant celle-ci [REDACTED], domiciliée [REDACTED] à Prauthoy, et à signer toutes les pièces nécessaires.

16 pour

Un poste d'agent technique espaces verts est créée, à compter du 22 avril, pour une durée de 9 mois, à raison de 35 heures hebdomadaires, dans le cadre d'un contrat aidé (PEC).

La séance est levée à 22 h 40.